



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT DE LOCATION MACHINE À AFFRANCHIR - DOC'UP

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un contrat de location / entretien pour une machine à affranchir le courrier

Le Maire décide de signer un contrat de location / entretien pour une machine à affranchir avec la société Doc'Up sise 20 rue d'Arras – 92000 NANTERRE, pour un montant total de 1700 euros HT/an. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans, à compter du 27 janvier 2026,

Fait à Pont-Audemer, le 19 février 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

